

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 avril 2023

N° 016-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Procurations : 3
Nombre de votants : 16-2=14*

Votes

Pour : 12
Contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation

13 avril 2023,
affichée le 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON
MM. KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB
M. LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS
M. STIENNE qui donne pouvoir à Mr GOURNET
Mr KRAWIEC

Absents : M. BRIZION, Mme TOUROLLE

Secrétaire de séance :

Le procès-verbal du 28 mars 2023 est approuvé.

*Mesdames JACOB et SIMON faisant partie du conseil d'administration du collège se retirent et ne prennent pas part au vote.

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au collège Vallière de Sault les Rethel pour le voyage scolaire des enfants de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que 17 enfants de la commune sont inscrits au voyage scolaire à Saint Georges d'Oléron du 24 au 30 mai 2023 ;

Considérant que le conseil municipal réuni le 28 mars 2023 n'a pu voter cette subvention faute de quorum sur l'objet du fait que mesdames JACOB et SIMON, qui font partie du conseil d'administration, se sont retirées du vote,

Considérant que le quorum sur la question n'est plus requis ;

Considérant qu'à nouveau, mesdames JACOB et SIMON ne prennent pas part au vote et que le nombre de votants passe de 16 à 14 ;

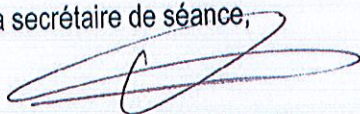
Vu le budget prévisionnel et l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 avril 2023

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme FONTAINE B, et Mme POUPONNEAU) :

AUTORISE Monsieur le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle au collège Vallière de Sault les Rethel à hauteur de 20 euros par enfant

PRECISE que la subvention sera versée après le voyage et sur présentation de la liste des enfants qui seront réellement partis en voyage.

La secrétaire de séance,



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 19 avril 2023
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 19 avril 2023
de la publication le 19 avril 2023
Mise en ligne sur le site Internet le 19 avril 2023

Le Maire, Michel KOCIUBA

